CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A2023-20-PM
AUTORISATION DE TAXI N° 9
CESSION PAR MME CORINNE KHELIF

Le Maire de CREPY-EN-VALOIS, (Oise)

Vu le Code des transports
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,
Vu le décret n° 73-225 du 2 mars 1973 relatif à l'exploitation des taxis et voitures de remise,
Vu le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes,
Vu l'arrêté municipal n° 81/00 du 24 mai 2000 autorisant Madame Corinne KHELIF à exploiter à CREPY-EN-VALOIS l'autorisation de stationnement taxi n° 9,

Considérant la cession en date du 07 juin 2023 à titre onéreux par Madame Corinne KHELIF de cette autorisation de stationnement au profit de la D SOLUTIONS SAS, représentée par Monsieur Frédéric DELERCE,

ARRÊTE

Article 1 :
A compter du 07 juin 2023, il est mis fin à l'autorisation de circulation donnée à Madame Corinne KHELIF.

Article 2 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.
Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai auprès de la Commune.

Article 3 :
Le Maire de CREPY-EN-VALOIS, le Directeur départemental de la Protection des Populations, le Directeur départemental de la Sécurité publique et le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera déposé auprès du représentant de l'Etat dans l'arrondissement de SENLIS.

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 juin 2023

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

Notifié le.....
(date et signature)

MAIRIE de CREPY-en-VALOIS (Oise)

PUBLICATION
Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :
15 JUIN 2023

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230612-A2023-20-PM-AI
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023